

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE la Nièvre

COMMUNE De SAINT AGNAN EN MORVAN
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le 22 avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de Saint Agnan en Morvan s'est réuni en son lieu habituel
Sous la Présidence du maire

Présents : Christophe Normier, Delphine Blaisot, Bernard Jeunet, Magalie Puech, Flavien Loison, Manon Celis, Jérémy Gindrey, Baudouin de Jouffroy Gonsans, ~~Virginie Bouteiller Ganet~~.

Absente excusée : *Virginie Bouteiller-Ganet*.

Avec la présence de **8** conseillers sur 9, le quorum est atteint

La séance est ouverte à : **18h15**

Délibération additionnelle

En début de conseil, le maire présente une délibération additionnelle ajoutée à l'ordre du jour. Celle-ci concerne la fixation des taux d'imposition directs locaux.

- Après en avoir délibéré, cette modification de l'ordre du jour, le Conseil à **8** POUR, **0** CONTRE et **0** ABSTENTION, **Adopte cette modification.**

Approbation du PV du Conseil Municipal du 2 avril 2026

- Après en avoir présenté le procès verbal de ce Conseil municipal, le Conseil à **8** POUR, **0** CONTRE et **0** ABSTENTION **approuve le PV du 2 avril 2026.**

1) Vote des taux d'imposition directs locaux

Délibération N°202616

Le Conseil Municipal propose de ne pas augmenter les taux cette année.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE de fixer les taux communaux pour 2026 comme suit :**

- Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	=	28.61 %
- Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	=	30.99 %
- Taxe d'habitation (TH)	=	9.99 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	=	12.71 %

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à **8** POUR, **0** CONTRE et **0** ABSTENTION, **Adopte cette résolution.**
-

2) Vote du compte de gestion -2025 et affectation du résultat

Délibération N°202617

Le maire de la commune de Saint Agnan en Morvan propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'année 2025.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger : Néant

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à **7** POUR, **0** CONTRE et **0** ABSTENTION, **Adopte cette résolution.**
- **Le maire n'a pas pris part au vote**
-

3) Vote du budget primitif 2026

Délibération N°202618

Après s'être vu présenté le détail du budget primitif, dont les grandes masses sont rappelées ci-dessous

Dépenses de fonctionnement 559 484.79 €

Recettes de fonctionnement 559 484.79 €

Dépenses d'investissement 607 500,77 €

Recette d'investissement 607 500,77 €

et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE de voter le budget primitif 2026 de la commune :**

- **par chapitre pour la section de fonctionnement**
- **par chapitre et des opérations pour la section d'investissement**

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à **8** POUR, **0** CONTRE et **0** ABSTENTION, **Adopte cette résolution.**

4) **Délibération pour attribution bail de chasse du Bois de la Côte**

Délibération N°202619

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du bail de chasse du « Bois de la Côte » au profit de Monsieur Jérémy GANET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit bail de chasse.**

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à **6** POUR, **4** CONTRE et **4** ABSTENTION, **Adopte cette résolution.**

5) **Recours à un prestataire « petits travaux et espaces verts »**

Délibération N°202620

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire pour différents petits travaux d'entretien et entretien des espaces verts de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE et AUTORISE Monsieur le Maire de faire réaliser les différents travaux d'entretien et entretien des espaces verts par un prestataire.**

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à **8** POUR, **0** CONTRE et **0** ABSTENTION, **Adopte cette résolution.**

6) **Composition de la liste de la commission des impôts directs**

Délibération N°202621

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il est nécessaire de renouveler la Commission Communales des Impôts Directs composées du Maire ou de son adjoint et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Il est demandé au Conseil Municipal de proposer une liste de 24 noms à la Direction Générale des Finances Publiques.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à **8** POUR, **0** CONTRE et **0** ABSTENTION, **Adopte cette résolution.**

7) Délibération pour emploi d'un poste de secrétariat pour accroissement d'activité

Délibération N°202622

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il est nécessaire de recruter au plus vite un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un relai nécessaire suite à la perte de la personne en charge du secrétariat, celle-ci ayant quitté ses fonctions depuis les élections municipales de mars 2026, laissant la mairie et la nouvelle équipe sans compétence.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à **8** POUR, **0** CONTRE et **0** ABSTENTION, **Adopte cette résolution.**
-

8. Délibération pour emploi d'un poste de secrétariat en remplacement de la secrétaire démissionnaire

Délibération N°202623

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de recruter une secrétaire de mairie contractuel pour remplacer la secrétaire de Mairie démissionnaire à compter du 18 mai 2026.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à **8** POUR, **0** CONTRE et **0** ABSTENTION, **Adopte cette résolution.**
-

Questions diverses

Ordre du jour épuisé, la séance est levée à ... **19 heures** .

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

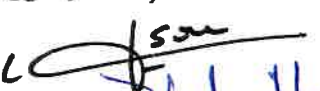
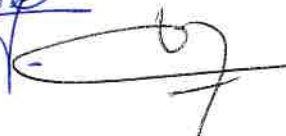
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT AGNAN EN MORVAN

SÉANCE DU 22 avril 2026

N°	OBJET	VOTE
202616	Vote des taux des impôts directs locaux 2026	adoptée
202617	Approbation du compte de gestion 2025	adoptée
202618	Approbation du budget primitif	adoptée
202619	Attribution d'un bail de chasse au « Bois de la Côte »	adoptée
202620	Recours à un prestataire petits travaux et espaces verts	adoptée
202621	Constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs	adoptée
202622	Recrutement d'une secrétaire pour accroissement d'activité	adoptée
202623	Recrutement d'une secrétaire remplacement démissionnaire	adoptée

Affichée le avril 2026

Feuille de présence :

LOISON Florian 
 de JOURFROY-BONDOLIN 
 BLAISOT Delphine 
 LUCCHINI Magalie 
 JEUNET, Bernard 
 GINDREY Jérémie 
 CELIS Florian 
 Christophe MORANIER 

